



HAL
open science

Le mimétisme stratégique à l'épreuve du déracinement (1830-1861) : les nations indiennes du Sud-Est comme “ civilisatrices ” des Plaines ?

Augustin Habran

► **To cite this version:**

Augustin Habran. Le mimétisme stratégique à l'épreuve du déracinement (1830-1861) : les nations indiennes du Sud-Est comme “ civilisatrices ” des Plaines ?. 2021. hal-03407241

HAL Id: hal-03407241

<https://hal.science/hal-03407241>

Preprint submitted on 28 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le mimétisme stratégique à l'épreuve du déracinement (1830-1861) : les nations indiennes du Sud-Est comme « civilisatrices » des Plaines ?

Augustin HABRAN, maître de conférences en histoire et civilisations des États-Unis

Université d'Orléans, Laboratoire Rémélice

La colonisation des territoires autochtones de l'Amérique du Nord par les Euro-Américains, et la construction de l'État-nation des États-Unis qui s'ensuit tout au long du XIXe siècle, reposent sur une dichotomie idéologique entre « civilisation » et « sauvagerie » imposée par les colons. Cette « civilisation », dont ces derniers se réclament et qui se déclinent autour de faits culturels tels que la chrétienté, la propriété privée et le capitalisme, légitime alors l'appropriation de terres, mais également la déportation et l'extermination des peuples autochtones dans le sillage de la construction de l'État américain. Elle influence la politique indienne fédérale dans son intégralité et permet, par ailleurs, l'élaboration d'un récit national états-unien dans lequel le déplacement progressif de la Frontière vers le Pacifique illustre la marche inéluctable du « progrès » sur les grandes plaines prétendument « sauvages » et « indomptées » de l'Ouest, dont Frederick J. Turner s'est fait le narrateur à la fin du XIXe siècle. Si l'historiographie a bien entendu remis en question cette binarité mythologique du récit de la Conquête de l'Ouest, le développement plus récent des études ethno-historiques a complexifié la réalité des enjeux géopolitiques de la colonisation de ces espaces par les États-Uniens. En effet, la mise en évidence de l'agentivité des populations amérindiennes, notamment à travers l'étude de leurs stratégies de résistance et de résilience dans le contexte colonial, a permis de montrer le rôle actif joué par ces dernières dans l'élaboration de cet espace disputé. L'influence des nations indiennes sur le développement de l'État-nation américain à l'Ouest, leur appréhension pragmatique de la sphère civilisationnelle de l'envahisseur et les innovations culturelles qui en découlent dans le cadre de la nécessaire réaction (*praxis*) face à la destruction programmée de leurs environnements, ainsi mises en lumière, ont mené à l'émergence d'un « autre » récit historique de l'Amérique du Nord, dont l'observateur se positionne désormais « face à l'Est » (Richter). Ainsi, l'étude de la manière dont les nations indiennes du Sud-Est des États-Unis (les Cherokees, les Creeks, les Choctaws et les Chickasaws) ont fait face au déracinement imposé par leur déportation vers l'Ouest, à la suite de l'Indian Removal Act voté en 1830 sous l'administration du président Andrew Jackson, participe de façon remarquable à cette nécessaire complexification du récit de la colonisation des Grandes Plaines. Surtout, dans ce cas précis, l'exploitation stratégique et raisonnée par ces nations de la « civilisation » dans un objectif de résistance contre la destruction physique et

culturelle de leurs peuples mérite que l'on s'y attarde car elle semble remettre fondamentalement en question la dialectique traditionnellement établie entre colons et autochtones dans la « lutte » pour les territoires de l'Ouest. Il s'agira ici d'en montrer les enjeux.

Dans les années 1830, alors qu'elles subissent les conséquences de leur déportation par l'armée américaine vers le Territoire Indien (est de l'actuel État de l'Oklahoma), au-delà des territoires organisés politiquement par l'Union et aux confins de la république des États-Unis dans la région des Grandes Plaines, où l'Empire Comanche s'était depuis longtemps développé, les nations indiennes du Sud-Est font face, au travers de la dépossession et l'exil forcé, à l'annihilation complète de leur environnement social et culturel. D'une part, la perte de leurs territoires d'origine implique la fin de la souveraineté des nations à l'est du Mississippi - ce que confirme la Cour Suprême des États-Unis en 1831 en leur conférant le statut de nations « domestiques et dépendantes ». D'autre part, le déracinement remet en question l'identité même de ces peuples, confrontés non seulement au nombre important de morts sur le chemin de l'Ouest, mais aussi à la nécessité de munir cette population déportée d'une forme nouvelle d'unité en dehors de la terre de ses ancêtres, qui permettait jusqu'alors la cohésion structurelle et l'organicité des nations. Pourtant, il apparaît que la déportation vers le Territoire Indien puisse aussi être analysée comme une épreuve majeure dont les nations du Sud-Est sont, d'une certaine manière, parvenues à se relever. En effet, la résilience de ces peuples dans ce contexte est caractérisée par une certaine capacité à réinventer la notion même d'indianité, tout en s'appropriant cette nouvelle position à l'Ouest imposée par la déportation. Les nations déplacées trouvent le moyen de garantir de nouvelles formes de souveraineté sur les terres allouées par le gouvernement américain, tout en préservant une certaine cohésion nationale que les dirigeants autochtones tels que le chef cherokee John Ross s'étaient efforcés de maintenir à l'Est dans les années 1820, face à l'oppression constante imposée par les autorités coloniales, locales et fédérales. En s'adaptant à leur nouvelle condition, les Cherokees, les Creeks, les Choctaws et les Chickasaws deviennent en quelque sorte les champions d'un État moderne dans les Grandes Plaines, en dehors de leurs territoires ancestraux. Cela est dû, semble-t-il, au maintien à l'Ouest d'une stratégie de résistance par l'acculturation que ces nations indiennes avaient développée dans le Sud-Est dans le cadre de la résistance face à la radicalisation de la politique indienne menée par l'État fédéral à l'ère jacksonienne. En d'autres termes, il apparaît que ces nations, au contact des colons européens depuis longtemps du fait de leur position géographique, soient parvenues à se positionner, dans l'intérêt de l'intégrité de leurs peuples, dans cette dialectique coloniale opposant « sauvagerie » et « civilisation », en adoptant stratégiquement certaines caractéristiques fondamentales de ce qui composait alors la « civilisation » dans l'esprit des colons. Ce faisant, elle avait acquis les « armes » nécessaires

pour résister autant que possible contre leur destruction aux heures les plus sombres de leur histoire.

Le processus remarquable d'acculturation qui s'opère parmi ces nations dites « civilisées » à partir du XVIII^e siècle a été étudié de manière extensive par l'historiographie. Les ethno-historiens se sont concentrés sur les transitions culturelles en jeu parmi ces nations et ont mis en lumière les dynamiques à l'œuvre dans la progressive transformation de l'identité indienne, montrant notamment l'émergence parmi les populations indiennes du Sud-Est d'élites métisses, issues principalement d'unions entre des marchands blancs et des femmes indiennes, qui prennent peu à peu le pouvoir au sein des nations et imposent par là-même une certaine américanisation des cultures autochtones. Face à la progressive disparition du gibier causée par la pression commerciale imposée aux Indiens par l'invasion coloniale dans le Sud-Est, le développement d'un modèle agricole capitaliste - qui remet en cause le principe traditionnel de production agricole de subsistance collective, repose notamment sur la mise en esclavage des Noirs, et constitue à la fois la cause et la conséquence de la prise de pouvoir de cette élite économique et politique métisse - vient à constituer le moyen de résister face aux colons. Tout en s'appuyant sur le modèle sédentaire traditionnel des nations du Sud-Est, le développement de l'agriculture commerciale intensive confère aux nations une forme de légitimité à occuper leurs propres territoires, en réponse à l'idéologie euro-américaine qui associait exploitation extensive du terrain, propriété individuelle et souveraineté. L'adoption de méthodes et d'outils agricoles européens s'inscrit alors dans la nécessité de lutter « à armes égales » avec les colons pour le maintien de la souveraineté dans la région. Aussi, face à l'affirmation idéologique et territoriale des jeunes États-Unis sur le continent au début du XIX^e siècle, le mimétisme stratégique devient pour les nations du Sud-Est un moyen de satisfaire « en surface », la volonté fédérale de voir les populations indiennes et les enclaves territoriales qu'elles occupent « disparaître » par l'assimilation en faisant montre d'une capacité culturelle à s'adapter à la sphère coloniale, tout en répondant, au fond, aux objectifs tribaux et nationaux de préserver la souveraineté territoriale des nations. Les leaders de l'élite métisse, dont la légitimité nouvelle au sein des nations repose essentiellement sur leur capacité à jouer le rôle d'interlocuteurs économiques, diplomatiques et culturels avec les colons - et qui trouvent également un certain intérêt personnel dans l'accès individuel à la propriété -, sont les principaux instigateurs de cette stratégie de résistance. La position de pouvoir que les membres de cette élite occupent du fait de leur position influente au sein des gouvernements nationaux centralisés, qui émergent alors dans les nations et remplacent progressivement - et parfois dans la violence - le pouvoir autonome des villages dans ces confédérations autochtones traditionnelles fondées sur la primauté des clans, leur donne une certaine marge de manœuvre. La nouvelle verticalité du pouvoir au sein des nations, qui découle directement de cette organisation gouvernementale nationale, permet aux dirigeants autochtones d'instiller en

profondeur les tenants de cette transformation culturelle raisonnée. Surtout, elle confère aux nations une forme d'unité nouvelle, censée permettre une lutte plus efficace contre la perte programmée de la souveraineté indienne dans le Sud-Est. Ce faisant, les entités étatiques que les nations indiennes développent dans ce contexte, dotées de lois nationales rédigées et de constitutions (notamment dans le cas des Cherokees), qui définissent légalement les limites géographiques de territoires appartenant aux Indiens, permettent aux peuples de résister contre la colonisation en exploitant un langage légal euro-américain qui aurait dû imposer aux colons l'évidence de la légitimité des Indiens à occuper leurs terres. Tandis que ces confédérations se font nations sous l'influence des nouveaux leaders, l'identité indienne s'articule autour d'une nouvelle forme de citoyenneté nationale dont les atours sont définis par les gouvernements centraux des nations. Si cette citoyenneté inédite apporte une certaine cohésion aux peuples autochtones, elle permet également l'exclusion - notamment celles des Noirs qui étaient jusque-là intégrés à la population autochtone et se voient désormais relégués au statut de non-citoyen, voire d'esclave. Parce qu'elle accompagne l'appareil étatique mis en place par les gouvernements dans un objectif nationaliste, la citoyenneté indienne illustre la même ambivalence stratégique. Alors que la citoyenneté - dont les atours sont justement définis par cette nouvelle élite au pouvoir - impose une redéfinition précise de l'indianité, notamment en termes de « race » (les Noirs sont exclus), de codes juridiques et de valeurs morales, permet un rapprochement idéologique d'avec la sphère coloniale et les États du Sud en particulier (chrétienté, tempérance, libéralisme, etc.), celle-ci permet surtout aux nations indiennes de délimiter des communautés nationales et d'en défendre les intérêts (identité, protectionnisme, etc.) et la souveraineté face à la communauté états-unienne en pleine expansion.

Reste que l'élection d'Andrew Jackson à la présidence des États-Unis en 1828 marque un tournant majeur dans l'histoire de ces peuples. Élu principalement du fait de sa promesse de libérer l'Est de l'« obstacle indien », ce porte-parole et représentant idéologique du « vaste empire sudiste » (Karp) alors en pleine expansion, notamment du fait de l'explosion de la culture du coton, se donne pour mission d'accompagner la dynamique nationaliste d'expansionnisme populaire qui caractérise les années 1820. Il vient parachever le projet fédéral d'extinction pure et simple de la souveraineté indienne à l'est du Mississippi. Usant d'arguments que lui fournit le développement du racisme pseudo-scientifique aux États-Unis, et faisant fi de l'arsenal institutionnel de formation d'États souverains mis en place par les nations et de leur acculturation, Jackson nie aux Indiens toute capacité de « progrès » et d'assimilation, et refuse d'envisager leur légitimité à occuper le territoire. Aussi prétend-il voir dans le déplacement des populations indiennes aux marges de la république états-unienne à l'Ouest un moyen de les « préserver » de la « dégradation » et de la « disparition ». La mise en place de la déportation des populations indiennes de l'Est marque ainsi l'échec de la stratégie

de résistance de ces nations indiennes. Pourtant, la rupture qu'implique l'*Indian Removal* ne pousse pas les populations indiennes déportées à se départir de cette stratégie développée de longue date. Au contraire, en ce réinventant dans la douleur sur les terres qui leur ont été allouées dans le Territoire Indien - et toujours sous l'égide de l'élite métisse - les nations adaptent leur stratégie mimétique à leur nouvelle position géopolitique pour exercer leur influence dans la région et affirmer leur nouvelle souveraineté, non seulement vis-à-vis de l'État fédéral, mais également des populations indiennes des Plaines, dont elles occupent désormais le territoire.

Aussi, nous tenterons de montrer que la position que les Indiens relocalisés sont contraints d'occuper, sur des territoires appartenant traditionnellement aux Indiens des Plaines, et les stratégies qu'ils sont amenés à mettre en place dans ce nouvel environnement, font d'eux des agents de la construction territoriale et politique du « grand désert américain » tel qu'il était alors décrit par Stephen H. Long. Surtout, nous montrerons que la poursuite à l'Ouest de la stratégie mimétique développée à l'Est fait des populations déportées des « émissaires » de la « civilisation » dans les espaces « sauvages » des Grandes Plaines et qu'elle leur donne, d'une certaine manière, un rôle actif dans l'expansion impériale dont les régions de l'Ouest sont alors le réceptacle.

Nous verrons dans un premier temps que l'appropriation agricole et commerciale des terres allouées par le gouvernement fédéral par les populations déportées fait dans le même temps du Territoire Indien une « colonie indienne » dans les Grandes Plaines et une extension économique et culturelle de la jeune république à l'Ouest. Il s'agira alors de mettre en relation ce développement exceptionnel des nations indiennes du Sud-Est dans les années qui suivent leur déportation vers le Territoire Indien avec le renforcement remarquable, notamment par les membres de l'élite économique et politique des nations, du mimétisme stratégique et de ses avatars culturels et idéologiques, en particulier la mise en esclavage de la population noire au sein des nations. Dans un second temps, nous étudierons la mise en place progressive par les nations relocalisées d'une diplomatie orientée vers les Indiens des Plaines, sur les terres desquels elles ont été contraintes de s'installer, causant de nombreuses tensions sur cette « nouvelle frontière » imposée. Nous verrons que l'exercice de « civilisation » des Plaines et des populations autochtones locales auquel elles se livrent confère aux nations du Sud-Est un statut particulièrement ambigu dans ce contexte colonial complexe.

Réinventer la souveraineté dans le Territoire Indien : le choix de l'appropriation coloniale ?

Dans les années qui suivent leur arrivée à l'ouest du Mississippi, les Cherokees, les Creeks, les Choctaws et les Chickasaws rétablissent sur les territoires alloués l'arsenal étatique que chaque nation avait mis en place à des degrés différents à l'Est. Chacune reforme un gouvernement central dont l'autorité - et donc la souveraineté - s'étend sur l'ensemble du territoire national défini selon les termes des traités signés avec le gouvernement fédéral. Des constitutions sont rédigées et votées ; des citoyennetés nationales sont façonnées, garantissant aux peuples une forme nouvelle d'organicité sur territoires inconnus qu'il s'agit désormais de s'approprier. De façon remarquable, on note que l'adoption par les nations d'un tel appareil institutionnel permettant la formation de ce que l'on peut considérer comme des États-nations à l'Est, et son maintien stratégique de l'autre côté du Mississippi, permet de conserver autant que possible l'intégrité des nations malgré l'épreuve du déracinement. Ce faisant - et sans négliger pour autant la douleur de la perte des repères ancestraux liée à la dépossession du territoire - les nations se reconstituent dans une certaine cohésion grâce à l'unité permise par cet arsenal étatique national mis en place, qui solidifie l'édifice de leur installation en Territoire Indien. Parce qu'elle résulte d'une colonisation (*colonization*) à proprement parler¹, l'installation des populations indiennes du Sud-Est dans ce territoire modifie considérablement le paysage géopolitique de la Prairie et des Plaines. En effet, ces Indiens venus de l'Est constituent une population acculturée qui, selon les termes des traités qui lui ont été imposés au moment de la déportation dans les années 1830, peut légitimement occuper et exploiter des territoires qui appartiennent traditionnellement aux peuples amérindiens de la région. D'un point de vue géographique, environ la moitié des terres assignées aux nations migrantes correspond à l'immense territoire de chasse des Comanches, des Kiowas, des Katakas et des Wichitas (Rister 441). De plus, le territoire alloué aux Cherokees correspond en partie aux terres également réclamées par les Osages au nom du traité signé en 1825 qui les avait contraints à quitter le Territoire de l'Arkansas. Plus précisément, les territoires sur lesquels les Cherokees, le Creeks, les Choctaws et les Chickasaws sont censés s'installer

¹ Le principe de *colonization*, qui vise à déplacer les populations non blanches aux marges de la république des États-Unis, prend de l'ampleur dans les années 1820, notamment autour de personnalités telles que Jedediah Morse ou Isaac McCoy. Tandis que l'American Colonization Society, fondée en 1816, crée le Liberia afin de permettre un « retour » des Noirs libres en Afrique, l'achat de la Louisiane par Thomas Jefferson en 1803 est perçu par beaucoup comme une opportunité de déplacer les populations autochtones de l'Est à l'écart des installations euro-américaines. Si cette idée existe depuis la présidence de Jefferson, elle se concrétise avec l'accès au pouvoir du président Andrew Jackson, qui entend déplacer les Indiens vers l'ouest du Mississippi afin, d'après lui, d'éviter leur destruction et de leur laisser le temps de devenir une communauté « civilisée, chrétienne et intéressante », que l'on pourrait ensuite intégrer à la république.

s'étendent à l'Ouest jusqu'au 100^e méridien, tandis que les territoires revendiqués par les nations indiennes de la Prairie et des Plaines se situent entre le 96^e et le 97^e méridien (LaVere 80). Assez logiquement, les Indiens des Plaines, et en particulier les Comanches, qui possèdent alors d'immenses territoires et exercent un monopole, notamment commercial, dans la région, rejettent cette présence imposée (Hämäläinen). À mesure que l'émigration des populations indiennes de l'Est s'intensifie et que l'exploitation des territoires alloués dans le Territoire Indien se concrétise, les tensions entre les deux communautés autochtones se multiplient. Elles prennent notamment la forme de raids que les Indiens des Plaines pratiquent régulièrement sur les nouvelles installations du territoire, laissant présager l'éventualité d'une guerre ouverte entre les deux populations. L'État fédéral, chargé de participer à l'installation des Indiens à l'Ouest et obligé, par les traités, de garantir la protection des nations déportées, est contraint d'assurer la sécurisation de cette nouvelle frontière imposée dans les Plaines. Le gouvernement fédéral insiste d'abord sur la légitimité des populations émigrées à exploiter les territoires appartenant aux Indiens des Plaines pour deux raisons majeures. D'une part, les États-Unis justifient l'émergence du Territoire Indien par le fait que l'intégralité du territoire entre le Mississippi et les Montagnes Rocheuses leur appartient depuis l'achat de la Louisiane en 1803 et qu'il convient donc au gouvernement fédéral d'exploiter le terrain comme il l'entend. D'autre part, on voit apparaître l'argument de la « civilisation » des Indiens du Sud-Est pour affirmer leur primauté par rapport aux Indiens des Plaines, considérés alors encore comme « sauvages ». Parce que les nations du Sud-Est sont en mesure d'exploiter le territoire dans le cadre d'une activité agricole de type euro-américain, elles sont, selon les autorités fédérales, en droit d'occuper le territoire de chasse des Indiens des Plaines. On trouve cet argument dans les instructions envoyées à l'agent fédéral parmi les Comanches, A. P. Chouteau, par le commissaire aux affaires indiennes en 1837 :

Il a été rapporté que les Comanches sont mécontents du fait que les Creeks et les Choctaws occupent et aient développé leurs installations sur un territoire dont ils se servaient jusqu'à maintenant comme terrain de chasse. Il convient de leur expliquer que les États-Unis, ayant acheté ces terres aux Indiens qui les occupaient auparavant, en ont garanti le droit exclusif aux Indiens émigrés. Ils ne peuvent par conséquent pas être autorisés à chasser sur ces terres, celles-ci étant réservées à l'installation et à la culture de ces derniers (*Annual report of 1837* 37-38)².

Si les Indiens déportés ne sont pas considérés comme des citoyens américains à proprement parler, le statut « domestique et dépendant » des nations auxquelles ils appartiennent, dans un territoire appartenant *de facto* à l'Union, et considéré comme un espace sur lequel l'État fédéral a pleine autorité qui pourra à terme être intégré à la république, les place dans une position de « colons » vis-à-vis des Indiens des Plaines. Aussi, dans ce contexte, l'appropriation et l'exploitation du territoire par les nations du Sud-Est s'inscrit d'une certaine manière dans

² La traduction de l'anglais est celle de l'auteur. Il en va de même pour l'ensemble des citations de cet article. Le niveau de langue et les erreurs syntaxiques éventuelles ont été volontairement conservées.

la dynamique expansionniste états-unienne à l'ouest du Mississippi. Malgré eux, les Indiens déportés se trouvent dans une position similaire à celle des pionniers euro-américains dans ces plaines « sauvages » qu'il s'agit d'exploiter. Cette situation particulière confère aux nations du Territoire Indien un certain pouvoir d'influence sur le gouvernement fédéral. En effet, les installations du Territoire Indien permettant en quelque sorte de « décaler » la Frontière jusqu'à la limite ouest des territoires alloués aux nations émigrées, celles-ci, s'appuyant sur la promesse de protection fédérale inscrite dans les traités, parviennent en quelque sorte à contraindre les États-Unis de protéger leur souveraineté territoriale et leur sécurité, notamment face aux populations amérindiennes locales. Le gouvernement fédéral y trouve également un intérêt puisqu'en sécurisant la zone de contact entre les Indiens émigrés et les Indiens des Plaines, il pérennise la Frontière ainsi redessinée, par procuration.

Alors que la fin de la souveraineté à l'Est et la déportation auraient pu impliquer un retour vers une identité indienne plus traditionnelle, les élites économiques et politiques des nations, fortes de l'unité « hors-sol » qu'a permis la transposition à l'Ouest de l'arsenal étatique élaboré à l'Est, participent activement au développement économique et territorial du Territoire Indien. Le rapport daté du 21 décembre 1841 que fait Ethan Allen Hitchcock, observateur envoyé par l'État, sur la condition des Cherokees tout juste installés illustre ce phénomène. Il note d'ailleurs la similitude remarquable entre ces derniers et les pionniers américains de la Frontière :

Présentement, ils se portent très bien. Ils ont érigé plusieurs lieux de culte, se sont dotés d'écoles, et ont récolté cette année 40 000 boisseaux de maïs, plus que ce qui est nécessaire à la consommation. Sans mentionner les métis les plus aisés, qui possèdent de vastes plantations de coton, beaucoup d'Indiens de souche sans éducation ont développé des installations de qualité sur les routes empruntées par les voyageurs venus du Texas. Ils trouvent ainsi un marché pour leur production, et apprennent progressivement à acquérir et à s'affairer à l'entretien de la propriété (*Annual report of 1846* 55).

L'intégration des populations émigrées dans un réseau commercial transrégional s'organise autour de deux types d'interactions. Tandis que la fertilité du terrain et la possibilité pour les Indiens d'étendre les terres cultivables permettent à la majorité autochtone de produire un surplus qui trouve un marché dans le cadre d'un commerce interne au territoire avec des pionniers ou des marchands de passage, l'activité agricole et commerciale des planteurs métis influents inscrit le territoire dans une activité d'exportation de la production vers les régions du Sud. C'est ce qu'indique le rapport fédéral de 1837 sur les Cherokees, qui fait mention d'une activité commerciale par les voies navigables entre le Territoire Indien et la Louisiane, permise notamment par le développement des ferries à vapeur sur la Red River :

Il y a plusieurs commerçants indiens au sein de la nation dont l'activité est très florissante. L'un d'entre eux pratique une activité extensive et possède un bateau à vapeur de qualité reliant la nation cherokee et la Nouvelle Orléans. Il y a deux ou trois moulins et scieries dans la nation, qui

sont très utiles pour les Indiens et qui constituent une source considérable de profit pour les propriétaires (*Annual report of 1837* 19).

Si on perçoit à travers les rapports fédéraux de l'époque un développement général de l'activité agricole pour l'ensemble de la population autochtone relocalisée, on note surtout l'appropriation remarquable du terrain par les membres de l'élite. Comme le rapport de 1837 l'indique ici, certains membres économiquement influents au sein des nations développent une activité économique de grande ampleur et s'inscrivent dans un réseau commercial transrégional. Depuis 1825, la loi cherokee proclame que toutes les améliorations apportées au terrain par des citoyens de la nation deviennent la propriété de ces derniers. Aussi, les membres de l'élite les plus influents économiquement s'approprient rapidement de grandes parcelles de terre dans les régions les plus irriguées du Territoire Indien. Ils participent ainsi à une organisation industrielle de la terre dans le but de tirer profit du fruit de la production et permettent le développement capitaliste de la notion de propriété qui, exploitée, permet l'obtention d'un bénéfice (*Laws of the Cherokee Nation* 45). Le « commerçant indien » mentionné dans le rapport de 1837, qui possède un ferry reliant le Territoire Indien et la Nouvelle Orléans, n'est autre que Joseph Vann (1798-1844), un métis influent né à Spring Place dans l'actuel État de Géorgie, qui émigre vers le Territoire Indien en 1837. Déjà un riche planteur à l'Est, il développe rapidement à l'Ouest de grandes plantations, notamment de coton, sur l'Arkansas River. Il supervise la navigation de son ferry, le *Lucy Walker*, qui circule entre Louisville dans le Kentucky et la Louisiane et permet une exportation de sa production de coton, ainsi que de celle de Lewis Ross, frère de John Ross, un autre membre influent de la nation cherokee (Wright 73). Joseph Vann, Lewis Ross et John Ross (le chef principal de la nation) font partie des Cherokees les plus fortunés et les plus impliqués dans le développement d'une agriculture capitaliste intensive et exportatrice. Mais une telle imbrication de l'agriculture autochtone dans une économie de marché transrégionale est également observable dans les autres nations où celle-ci s'organise autour d'hommes métis influents tels que le Colonel Levi Colbert, qui cultive près de 500 hectares de coton dès 1839, Pitman Colbert, et le Capitaine Albertson parmi les Choctaws. Ethan Allen Hitchcock, dans son journal, fait mention des très grandes quantités de coton cultivées par Levi Colbert, à l'entrée du 27 février 1842 : « J'ai rencontré Major Colbert aujourd'hui. Il m'a affirmé avoir produit une centaine de ballots de coton l'année dernière » (Foreman 190). Il semble cependant que l'homme le plus influent de l'ensemble du Territoire Indien soit le Choctaw Robert M. Jones, qui ne possède pas moins de 5 000 hectares de champs de coton et produit, en 1851, 700 ballots qu'il exporte par la Red River (Fite 346). Tous ces planteurs métis autochtones s'affairent donc dès l'installation en Territoire Indien à cultiver de manière intensive les terrains situés sur les rives des cours d'eau qui irriguent la région et à faire de ce réseau navigable une véritable interface économique avec les partenaires commerciaux euro-américains avec lesquels ils font affaire,

notamment dans le Sud. Tandis que les années 1840 et 1850 voient l'explosion du nombre de ferries à vapeur qui circulent sur l'Arkansas River et la Red River et transportent la production des riches planteurs du Territoire Indien, on note qu'environ vingt-deux ports de chargement sont établis entre Fort Smith et Fort Gibson pour acheminer la marchandise (Wright 72).

Le renforcement du pouvoir économique et politique de cette élite dans le Territoire Indien se traduit donc par l'apparition d'une classe de propriétaires terriens, qui vient structurer les nations indiennes selon une organisation sociale proche de celle que l'on pouvait alors observer dans les États esclavagistes du Sud. Dans la continuité de ce qui s'était produit dans le Sud-Est, ce pouvoir économique se double d'un fort pouvoir politique. Une telle confirmation de la position influente de l'élite métisse à l'Ouest permet un ancrage économique - mais aussi idéologique (capitalisme, esclavage, etc.) - des nations récemment installées dans l'espace commercial états-unien. Aussi le Territoire Indien devient-il une extension du *Deep South* de l'autre côté du Mississippi à un moment où la culture de coton connaît un essor remarquable et participe à la puissance économique des jeunes États-Unis. Mais cette inscription du Territoire Indien dans le giron économique et idéologique de l'expansionnisme états-unien, qui s'opère sous l'égide des gouvernements nationaux, répond à l'objectif premier de la stratégie mimétique. En devenant à leur manière des pionniers des Grandes Plaines et les garants du développement de la « civilisation » dans des territoires qui ne sont pas encore organisés politiquement par l'État fédéral, les Indiens du Sud-Est se positionnent à l'intérieur de la sphère coloniale. Ce faisant, la position de « colons » qu'ils occupent malgré eux et la légitimité qu'ils tirent de l'exploitation intensive du terrain, qui les séparent culturellement des populations autochtones de la région, deviennent le gage du maintien sur le long terme de la souveraineté territoriale qu'ils ont récemment acquise à l'Ouest.

Le développement du capitalisme, concomitant à l'acculturation renforcée au sein des nations, modifie fondamentalement la manière dont le travail est envisagé. À l'Est, le renversement des rôles ancestraux des hommes et des femmes dans ce contexte de transition culturelle, qui avait amené les hommes - traditionnellement responsables de la chasse - à pratiquer le travail des champs à la place des femmes, s'était doublé du développement de la notion de propriété privée et individuelle et du passage progressif d'une économie de subsistance à une économie de marché (du moins pour les membres de l'élite). À l'Ouest, les riches propriétaires de plantations, aux manettes d'une économie orientée vers l'exportation et le profit, deviennent générateurs d'un travail salarié. Ainsi, par exemple, le Choctaw Levi Colbert emploie un Américain blanc pour superviser ses propriétés, pour un salaire annuel de 1 200 dollars. Surtout, parce qu'elles se trouvent dans une situation proche de celle de planteurs du Sud, les élites du Territoire Indien voient dans le développement de l'esclavage des opportunités similaires. Aussi, le lien ténu établi entre développement capitaliste et travail

contraint des Noirs dans le Sud des États-Unis - sur lequel repose en fait l'économie américaine dans la période *antebellum* - trouve un écho tout particulier parmi les nations déplacées dont la stratégie de résistance repose principalement sur une certaine « imitation » du modèle sudiste depuis le début du XIXe siècle. Indéniablement, l'esclavage est perçu par les riches planteurs au sein des nations comme un moyen d'étendre leurs propriétés et d'augmenter considérablement la production exportable. La population noire vivant parmi les Indiens depuis l'ère coloniale, principalement composée de fugitifs des colonies du Sud, a été écartée de la citoyenneté indienne depuis les lois autochtones rédigées à l'Est dans les années 1820. La « racialisation » à l'œuvre au sein des nations du Sud-Est dans le cadre du mimétisme stratégique a fait de la communauté noire une population jugée « inférieure » et incompatible avec la « race » indienne. Les Noirs libres ne jouissent par conséquent d'aucun droit. Les autres, mis en esclavage par les propriétaires terriens émergents, subissent des « codes noirs », édictés par les gouvernements autochtones, similaires à ceux mis en place dans les États du Sud. Bien plus qu'un « symptôme » du mimétisme stratégique, l'institutionnalisation de l'esclavage - et son renforcement - deviennent son ferment dans les plaines de l'Ouest. Le travail contraint des Noirs constitue le moyen de légitimer à la fois techniquement (par le développement économique) et idéologiquement (par la mise en évidence d'une compatibilité culturelle avec la sphère coloniale) la souveraineté des nations récemment installés sur les terres allouées. Ainsi, lorsque l'employé blanc de Levi Colbert supervise les propriétés de ce dernier, il s'agit surtout d'encadrer le travail des quelques 150 esclaves qui travaillent sur les 500 hectares de coton.

Les Indiens emmènent avec eux leurs esclaves sur la Piste des Larmes. Néanmoins, l'augmentation considérable du nombre d'esclaves noirs en Territoire Indien entre la fin des années 1830 et la Guerre de Sécession semble indiquer que les nations du Sud-Est s'intègrent dans un commerce d'esclaves transnational. Tandis qu'en 1820, on comptait 1 277 esclaves parmi les Cherokees, 1 156 chez les Chickasaws, 902 chez les Creeks et 512 dans la nation choctaw, ces chiffres atteignent respectivement 2 511, 975, 1 532 et 2 349 en 1860 (Doran 346). On note bien une augmentation générale de la population d'esclaves parmi les nations relocalisées, particulièrement marquée chez les Cherokees et les Choctaws où celle-ci est respectivement doublée et triplée. Seule la nation chickasaw fait exception. Mais cela est certainement lié au fait qu'elle n'est devenue indépendante des Choctaws que tardivement après l'arrivée dans le Territoire Indien, et qu'un certain nombre d'esclaves sont certainement restés parmi la nation choctaw. Cela explique par ailleurs l'augmentation frappante au sein de cette dernière. Nous l'avons dit, les planteurs influents voient dans l'exploitation d'esclaves noirs le moyen d'accélérer et de pérenniser l'implantation agricole des nations dans le Territoire Indien. Le développement du travail contraint des Noirs permet d'étendre l'exploitation du terrain, d'augmenter la production agricole et donc de tirer de plus grands

profits (Perdue 72). Le Territoire Indien constitue par conséquent un marché considérable pour la vente d'esclaves. Dès 1839, Lewis Ross, le frère de John Ross et l'un des plus influents planteurs de la nation cherokee, fait venir un bateau avec environ 500 esclaves de Géorgie (Ehle 362). Cela montre bien qu'alors même que la déportation des Cherokees est encore en cours, les principaux leaders métis entendent inscrire l'installation à l'Ouest dans la poursuite d'une acculturation ancrée dans une tradition économique et idéologique sudiste. L'importation d'esclaves dans le Territoire Indien se fait donc par le biais d'interactions commerciales légales ou illégales avec les Américains blancs du Sud des États-Unis. Tandis que certains planteurs indiens se rendent en Arkansas ou en Louisiane pour acheter des esclaves, certains profitent des actions d'individus peu scrupuleux qui capturent parfois des Noirs libres pour les revendre aux Indiens (Perdue 72). Un tel développement du commerce - légal ou non - d'esclaves illustre combien ces derniers deviennent, à leur dépens, les garants de l'intégration et de l'influence des nations relocalisées dans cet espace états-unien en construction. Dans les années 1840, l'État fédéral perçoit toujours le développement de l'esclavage comme la marque d'un « progrès civilisationnel » des Indiens. Dans le rapport du commissaire aux affaires indiennes de 1842 sur les Choctaws, par exemple, la possession d'esclaves noirs par les membres les plus aisés de la nation est présentée comme un élément permettant aux nations - et donc au Territoire Indien - de se rapprocher économiquement et culturellement de la société états-unienne :

Les Choctaws peuvent être considérés comme un peuple d'éleveurs et d'agriculteurs. Leurs fermes sur la Red River sont comparables à celles que l'on trouve dans nos États [...]. La classe la plus riche possède, pour bon nombre d'entre eux, des esclaves en plus du bétail. Ils travaillent en général à la culture du coton (*Annual report of 1842* 438).

En devenant pour les planteurs indiens, comme pour les Sudistes du reste, des biens-meubles, à la fois monnaie d'échange et garants de l'opulence de leurs maîtres, les esclaves participent malgré eux à la légitimation de ces derniers, notamment vis-à-vis du Sud. La déshumanisation des esclaves noirs par les Indiens, tout à fait similaire à celle observable dans les États du Sud, semble indiquer que les élites indiennes intègrent l'idée d'une certaine « supériorité raciale » par rapport aux Noirs. En fait, la poursuite de la stratégie mimétique par les gouvernements locaux du Territoire Indien impose un double phénomène. D'une part, l'État fédéral, en assurant la protection physique et matérielle des nations récemment installées vis-à-vis des Indiens des Plaines, participe au développement de l'esclavage dans ces territoires de l'Ouest – ce qui n'est pas anodin à un moment où le débat sur le maintien de l'esclavage dans ces régions fait rage aux États-Unis –. D'autre part, il est possible de mettre en lumière l'agentivité de ces dirigeants du Territoire Indien, qui parviennent à exploiter le cadre légal de leur propre soumission à la législation des États-Unis et leur dépendance de la sphère coloniale pour défendre les intérêts de leur peuple à l'Ouest et assurer autant que possible la pérennité de cette souveraineté ainsi réinventée sur ces territoires imposés. En somme, il semble possible

d'affirmer que le gouvernement fédéral, en garantissant la protection matérielle des Indiens relocalisés et en voulant favoriser le « progrès » autochtone dans la région, participe activement au façonnage territorial et culturel d'une colonie indienne dans les Plaines. En développant des initiatives pour la survie de leur peuple meurtri par la déportation, les gouvernements indiens nationaux permettent l'élaboration d'un espace difficile à définir. Le maintien - voire le renforcement - d'une exploitation stratégique de l'acculturation, qui est parvenue jusque-là à garantir, en dehors des terres ancestrales, l'unité et l'intégrité des peuples déportés par l'adoption d'éléments culturels empruntés à l'envahisseur dans un objectif de défense et d'autodétermination, place les nations du Sud-Est dans une position inédite au XIXe siècle. La « marge de manœuvre » que leur permet dans la période *antebellum* l'appropriation d'un territoire appartenant « légalement » aux États-Unis, et cette position de pionniers « par procuration » qu'ils occupent pendant un temps que l'on sait limité mais qu'ils tentent de pérenniser par la compatibilité culturelle stratégique avec les colons euro-américains, rapproche l'installation des Indiens du Sud-Est dans les Grandes Plaines de la colonisation de peuplement. Dans ce contexte d'expansion vers l'Ouest de l'État-nation américain, ces victimes de la déportation deviennent malgré elles responsables de l'annihilation de l'environnement des peuples amérindiens des Plaines. Tandis que la création du Territoire Indien implique pour les peuples autochtones de la région la perte de leurs territoires, la situation d'« entre-deux » dans laquelle les nations émigrées se trouvent impose qu'elle développent de nouvelles initiatives pour garantir leur intégrité. Face à l'Ouest, les nations du Sud-Est mettent en place une stratégie diplomatique de grande ampleur visant à pacifier cet espace disputé, marqué surtout par la différence culturelle.

Redéfinir l'indianité à l'Ouest : la « civilisation » des Plaines en question.

En 1832, Lewis Cass (1782-1866), alors Secrétaire à la Guerre, crée la Commission Stokes, composée de l'ancien gouverneur de Caroline du Nord, Montfort Stokes, de H.L. Ellsworth, du révérend J. F. Schermerhorn et du Colonel Samuel C. Stambaugh qui occupe le poste de secrétaire. Ces derniers sont chargés de se rendre dans le Territoire Indien et plus à l'Ouest encore, dans les Plaines, de manière à négocier la paix entre les populations locales et les nations récemment émigrées. Il s'agit d'imposer la reconnaissance par les premières de la légitimité des secondes à exploiter le territoire (LaVere 72). Leur priorité est d'établir des traités pour apaiser les tensions entre les Osages et les Cherokees quant au partage du territoire d'une part, et de pacifier les relations intertribales de la région d'autre part. En 1834, une seconde expédition est envoyée par Lewis Cass dans les Plaines. Elle est menée par le Colonel

Henry Dodge et le Général Leavenworth, à la tête du régiment des United States Dragoons, accompagnés notamment de George Catlin et de guides cherokees, delawares, osages et senecas. L'expédition part de Fort Gibson le 15 juin 1834 et atteint le 10 juillet la région de Cross Timbers, à la limite ouest du territoire organisé par les nations du Sud-Est. Dans les plaines, des tentatives de négociations sont faites avec les Comanches et les Washitas. Malgré la perte d'un certain nombre de soldats du fait des maladies contractées à cause des conditions de vie difficiles dans le « désert américain », et la mort du Général Leavenworth, le 21 juillet, des suites d'une fièvre, l'expédition, menée par Henry Dodge, atteint finalement Fort Gibson à la mi-août. Après trois ans de négociations et de conseils, et deux expéditions parallèles, un traité est finalement signé le 24 août 1835 à Camp Holmes dans le Territoire Indien. Les représentants du gouvernement fédéral tels que Montfort Stokes et les Comanches, les Wishitas, les Cherokees, les Creeks, les Choctaws, les Osages, les Senecas et les Quapaws s'accordent ainsi autour de la nécessité de maintenir des relations pacifiques entre les différentes communautés présentes dans la région. Les Comanches et les Wishitas ne comprennent pas réellement ce qu'implique la signature d'un tel traité, et notamment le renoncement à leur territoire de chasse désormais légitimement occupé par les nations indiennes relocalisées (LaVere 80). D'ailleurs, les tensions entre les deux communautés sur cette nouvelle frontière ne cessent pas avec la signature du traité, et les Indiens des Plaines continuent d'effectuer des raids sur les installations du Territoire Indien de manière régulière. Au-delà de l'implication du gouvernement fédéral dans cette expédition diplomatique, c'est surtout la part active que prennent les populations indiennes du Sud-Est dans ce processus qui doit être notée. Car si elles utilisent leur influence et leur position stratégique dans le giron l'Union pour s'assurer la protection de l'État fédéral, elles deviennent dans le même temps agentes de la sécurisation de leur propre espace de vie.

La création du Territoire Indien est à l'origine de l'apparition d'un nouvel espace de frontière sur lequel Indiens « civilisés » et Indiens des Plaines sont contraints d'interagir. L'installation des nations du Sud-Est à l'ouest du Mississippi se traduit par l'émergence d'un *middle ground*, cet espace géographique et psychologique défini par l'historien Richard White dans lequel Indiens et colons interagissent dans le cadre d'activité de commerce, de diplomatie et de conflit, sorte d'espace hybride à la croisée des cultures et résultat d'une agentivité réciproque des deux communautés (White). Seulement ici, ces interactions sont le fait de deux communautés amérindiennes. Dans cet espace inédit, les nations installées dans le Territoire Indien semblent imposer leurs règles du jeu, fortes du soutien de l'État fédéral. Simultanément à l'appropriation du Territoire Indien par les nations du Sud-Est qui a été étudiée plus haut, des interactions intenses se mettent en place entre les deux communautés dans cette région frontalière. Elles prennent la forme de rapports conflictuels - notamment à travers la multiplication des raids pratiqués par les Indiens des Plaines sur les installations du Territoire

Indien et le développement des vols de bétail - mais aussi d'échanges diplomatiques et commerciaux. Tandis que les Indiens des Plaines, comme les Comanches, agissent dans le cadre d'une résistance contre la perte de leurs territoires de chasse et pour le maintien de leur monopole commercial dans la région, les Indiens du Sud-Est s'efforcent, quant à eux, d'assurer la pérennité de leurs installations récentes par le développement d'une diplomatie visant à pacifier ces communautés indiennes de chasseurs-cueilleurs majoritairement nomades, considérées par conséquent comme « sauvages », y compris par les populations indiennes du Sud-Est. À l'aube de la Piste de Larmes, dans ses ultimes tentatives pour contrer la déportation de son peuple, le chef John Ross avait déjà mis en lumière le « fossé » culturel qui séparent les deux populations indiennes dans une lettre adressée au Sénat :

Les Cherokees connaissent la situation du pays situé à l'ouest du Mississippi ; et il n'existe aucun endroit [...] en dehors de la limite des États-Unis dans lequel ils pourraient consentir à s'établir. Ils se sont déterminés de manière univoque à abandonner la pratique de la chasse. [...] Or, un déplacement vers ces terres désolées qui bordent les Rocheuses, où l'eau et le bois sont rares, nous réduirait à chasser le bison ou à mener des guerres aux Indiens incultes de cet hémisphère.

De façon remarquable, l'acculturation qui s'est opérée parmi les Indiens du Sud-Est est à l'origine d'une incompréhension mutuelle entre les deux communautés. Dans son journal, à l'entrée du 8 décembre 1841, Ethan Allen Hitchcock fait le récit d'une scène surprenante à laquelle il assiste dans la nation cherokee. L'arrivée de quelques Osages venus négocier, vêtus de manière traditionnelle, est, d'après Hitchcock, la source d'un véritable étonnement de la part des Cherokees présents. Cette surprise des Indiens « civilisés », qui se double d'une forme de mépris, en dit long sur la manière dont l'absorption stratégique par les Indiens du Sud-Est du corpus idéologique de la « civilisation » semble avoir modifié jusqu'à leur manière d'appréhender l'Autre :

Une demi-douzaine d'Indiens osages ont fait leur apparition hier soir sur le lieu du Conseil. Leurs têtes étaient rasées et ornées de plumes, et ils portaient des couvertures dans un style primitif. Les Cherokees se sont rassemblés autour d'eux et les ont observés avec autant de curiosité que s'ils n'avaient jamais vu un Indien. Les Osages n'auraient pas attirer davantage l'attention dans la ville de New York. La tribu osage n'est pas appréciée de ses voisins. Ce sont des voleurs, des sauvages, des ignorants et des barbares. Ils détestent le travail et sont affamés la moitié du temps (Foreman 55).

La frontière entre le Territoire Indien et les Plaines devient le réceptacle d'une activité commerciale qui s'intensifie entre les Indiens relocalisés et les populations indiennes locales. Les commerçants du Territoire Indien, ainsi que les marchands blancs autorisés à résider parmi les Indiens, s'investissent progressivement dans le commerce avec les Indiens des Plaines, et s'inscrivent dans la poursuite de l'activité commerciale de la région opérée auparavant par les colons français et espagnols. Les produits manufacturés des Indiens du Sud-Est sont échangés contre des chevaux, des mules, des peaux de bisons et de la fourrure (LaVere 114). Nécessairement, ces interactions commerciales se traduisent par une adaptation des Indiens des Plaines à la culture économique et commerciale américanisée des Indiens du

Sud-Est. Par conséquent, la vente de produits manufacturés aux Indiens des Plaines est à l'origine d'une modification progressive de leurs cultures traditionnelles. C'est vrai par exemple parmi les Comanches, qui s'adaptent à la culture esclavagiste du Territoire Indien et s'investissent progressivement dans la vente d'esclaves noirs volés, notamment dans le territoire du Texas. Ethan Ellen Hitchcock, toujours dans son journal, mentionne les sommes importantes d'argent perçues par les Comanches à la suite de la vente d'esclaves à des Creeks et à des Cherokees :

Des Cherokees et des Creeks pratiquent le commerce avec les Comanches. Ils emportent pour cent ou deux-cents dollars de marchandises et achètent des chevaux, etc. Les Comanches volent parfois des nègres dans le Texas et les vendent aux Cherokees et aux Creeks. On dit que certains ont payé 400\$ et 500\$ pour un nègre (Foreman 28).

Le métis écossais-cherokee Jesse Chisholm (1806-1868) est une figure majeure des interactions frontalières entre les Indiens du Sud-Est et les Indiens des Plaines. À l'origine de la création d'une piste entre Fort Gibson et Fort Towson dès 1830, il participe à l'expédition de Dodge et Leavenworth en 1834 en tant qu'interprète et rencontre dans ce contexte les Indiens de Plaines. En 1836, il épouse Eliza Edwards, la fille de James Edwards, marchand parmi les Creeks qui tient depuis 1835 un *trading post* important, connu sous le nom de Edwards's Post, sur la rive droite de la Little River, à environ cinq kilomètres de sa confluence avec la Canadian River. Il établit un autre trading post sur la Canadian River, à l'ouest de la ville actuelle d'Oklahoma City (Hoig 45). Jesse Chisholm incarne à lui seul le commerce avec les Indiens des Plaines, à qui il rend des visites régulières. Surtout, il représente l'ambivalence des interactions entre les deux communautés puisque l'activité commerciale à laquelle il se livre se double en réalité d'un projet diplomatique. Le commerce constitue un moyen d'influence. Aussi, lorsque Jesse Chisholm rencontre les chefs des Plaines - dont certains deviennent d'ailleurs des amis proches -, il négocie dans le même temps la pacification des relations sur la frontière commerciale entre les deux communautés.

En réalité, les nations du Sud-Est dans leur ensemble exercent une influence économique et culturelle dans les Plaines, en ce faisant notamment le relais de la politique menée par les États-Unis à l'égard des Indiens. Tandis que l'État fédéral participe activement à la sécurisation de la frontière ouest du Territoire Indien - dans le cadre, par exemple, de la commission Stokes qui débouche sur le traité de paix de 1835 -, les nations du Sud-Est gagnent progressivement en autonomie dans leur gestion des relations diplomatiques avec les Indiens des Plaines. Elles prennent notamment l'initiative d'organiser des conseils intertribaux et deviennent par là-même des émissaires de la « civilisation » dans les Plaines. Ainsi, dès le mois de septembre 1839, le gouvernement cherokee, à peine réorganisé à la suite de l'acte d'union et tout juste doté d'une nouvelle constitution, reçoit, dans sa capitale Tahlequah, le premier conseil officiel intertribal, où il semble qu'onze communautés autochtones différentes se

réunissent. D'autres tentatives de rassemblements intertribaux ont été faites par les nations du Territoire Indien durant les années précédentes, mais les Indiens des Plaines ne sont, jusque-là, pas venus y assister, réduisant ainsi ces premiers conseils à des réunions réunissant seulement des nations du Sud-Est (LaVere 93). Cette situation pose question à l'État fédéral, qui prend la nouvelle de ces rassemblements autochtones avec beaucoup de prudence, et envisage par conséquent de surveiller de près les activités intertribales du Territoire Indien. Dans ce sens, les instructions du commissaire aux affaires indiennes Carey A. Harris (1838-1845) à William Armstrong, superintendant de la Southern Superintendency, ainsi chargé d'effectuer des rapports précis sur ces conseils intertribaux, illustre la crainte du gouvernement fédéral à cet égard :

Monsieur, nous vous prions d'assister à tout conseil général qui pourrait se tenir dans votre superintendance. Vous exigerez des tribus des explications quant à leurs intentions, saisissez la teneur de leurs délibérations [...] et indiquez rapidement au Département tout élément susceptible de l'intéresser.

Ethan Allen Hitchcock relate le récit qu'on lui a fait de ce grand conseil de 1839. Il confirme que, dans un premier temps, les autorités fédérales craignent ce rassemblement qu'elles perçoivent comme une potentielle menace pour les États-Unis. Dans le même temps, il affirme que les Cherokees, par leur diplomatie, contrôlent l'ensemble des communautés autochtones de la région et qu'ils constituent, de ce fait, un atout de taille pour l'État fédéral dans le cadre de la pacification de la frontière :

Onze tribus étaient ici représentées à Tahlequah. [...]. Le conseil s'est tenu durant une semaine, causant l'inquiétude du Général Arbuckle qui a suggéré aux citoyens de l'Arkansas de s'armer, etc. J'ai proposé une analyse différente de la situation et assuré au Département de la Guerre de la prééminence des Cherokees dans ces conseils [...]. Ils sauront assurer le calme de toutes les autres tribus (Foreman 69).

Comme Hitchcock semble ici le confirmer, les nations du Sud-Est, et notamment les Cherokees, s'inscrivent dans la continuité de la diplomatie états-unienne à l'égard des Indiens des Plaines. Du fait de la position stratégique dans laquelle les nations du Sud-Est se trouvent, sous la protection de l'État fédéral, elles font du Territoire Indien une « ouverture » vers les grands espaces de l'Ouest pour l'expansion impériale qui se met en place au XIX^e siècle. Cela passe notamment par la construction de fort militaires dans l'ensemble du territoire (Fort Gibson (1824), Fort Towson (1824), Fort Coffee (1834), Fort Washita (1842), Fort Arbuckle (1850)), qui sont une matérialisation de la présence fédérale à l'Ouest et un lieu de contact entre les Indiens et l'armée américaine pour la protection des Indiens émigrés face aux autres communautés autochtones. Cette présence militaire est d'ailleurs réclamée par les gouvernements nationaux, qui voient là un moyen d'assurer la protection de leurs nations. Ainsi, par exemple, à la demande des Chickasaws, Fort Washita est construit en 1842 sur la Washita River, à vingt-cinq kilomètres de sa confluence avec la Red River, sur la frontière sud du Territoire Indien (LaVere 95). Ainsi, le gouvernement fédéral voit dans la politique

diplomatique mise en place par les nations émigrées pour la sécurisation de leur propre espace la possibilité de pratiquer sa politique indienne « par procuration ». D'autant que les acteurs indiens de cette diplomatie qui émane du Territoire Indien, en vantant les mérites de leur propre « progrès civilisationnel » auprès des populations autochtones de la région, adoptent une position presque similaire à celle des colons euro-américains auxquels ils étaient confrontés à l'est du Mississippi. Le caractère « civilisé » de ces derniers transparait dans l'attitude diplomatique qu'ils décident d'adopter à l'égard des peuples des Plaines. Ils se font à la fois « pacificateurs » et « civilisateurs » de cet arrière-pays que la déportation des Indiens de l'Est a artificiellement créé, comme l'illustre parfaitement le discours prononcé par ce chef creek (dont le nom n'est malheureusement pas rapporté dans les archives) lors du conseil tenu à Camp Holmes en 1835, devant les Comanches. L'intention du leader creek de « civiliser » les Indiens des Plaines est particulièrement frappante :

Frères, nous vivions autrefois dans un pays à l'est d'ici. Nous avons écarté les buissons, ouvert la voie, et nous vivons désormais dans ce Pays. Quand nous avons atteint nos nouveaux foyers, nous avons entendu parler de vous dans l'Ouest. Nous avons entendu parler de votre mode de vie. Nos ancêtres vivaient autrefois de cette manière. Nous vivons différemment aujourd'hui. Nous vivons en paix et nos enfants grandissent dans la paix. C'est ainsi que nous devrions tous vivre. Quand je suis arrivé dans l'Ouest, j'ai appris comment vous viviez. J'ai appris que vous vous entreteniez, et j'en étais désolé, tout mon peuple en était désolé. [...]. Voici notre petit père, l'homme blanc. Il nous a élevé et il est la raison pour laquelle nous avons fait la paix entre nous. Il nous a fait beaucoup de bien. Nous, les Muscogees, vous donnons ces perles. Elles sont l'emblème de la paix. Notre peuple fera désormais le chemin d'un village à l'autre. Ils seront ouverts et dégagés. Nous allons maintenant étendre ces routes jusqu'à vos villages. [...]. Je souhaite que le traité que nous venons de conclure ensemble sera fidèlement respecté et que nos enfants pourront dormir en sécurité dans leurs berceaux. [...]. Je vous donne ce tabac. Quand vous rentrerez chez vous, je veux que tous vos guerriers le fument. Et quand la fumée blanche s'élèvera, bien que je ne sois pas là pour la voir depuis chez moi, ce sera comme si j'étais présent.

Tout en se présentant comme un exemple de ce que la « civilisation » peut, selon lui, apporter aux Indiens, le chef creek fait référence à la culture traditionnelle et adopte un comportement qui s'inscrit dans une manière ancestrale de pratiquer la diplomatie. En donnant des perles et en invitant les guerriers comanches à fumer le tabac qu'il offre afin de sceller l'accord de paix, le chef réintègre stratégiquement des codes traditionnels pour arriver à ses fins. Dans le même temps, au travers de métaphores, le chef creek exprime clairement sa volonté d'inscrire les Indiens des Plaines dans une continuité culturelle du Territoire Indien. En plus d'avoir tiré profit du programme fédéral de « civilisation » mis en place par le gouvernement depuis la présidence de Thomas Jefferson, il incombe désormais selon lui aux Creeks de reproduire cette politique à l'égard des Indiens des Plaines. Dans un rapport daté du 30 septembre 1844, le superintendant de la Western Superintendency, William M. Armstrong, fait justement référence aux efforts fournis par les Creeks pour pacifier les relations avec les Indiens des Plaines. « Les Creeks se sont donnés beaucoup de mal pour apaiser les Indiens de la Prairie » affirme-t-il, avant d'ajouter qu'à son avis, « leurs efforts devraient être encouragés et soutenus par le gouvernement » (*Annual report of 1844* 509).

La stratégie diplomatique développée par les nations du Sud-Est est particulièrement ambiguë. Parce qu'elle fait du Territoire Indien une entité semi-dépendante, que l'État fédéral doit prendre en compte dans le cadre de son expansion dans l'Ouest, elle donne aux Indiens relocalisés un pouvoir d'influence sur les différentes puissances qui les entourent, dans les vastes espaces de l'Ouest, encore hors du contrôle des Américains dans les années 1830 et 1840. Dans les faits, cet arsenal stratégique fournit au Territoire Indien un moyen de pression sur les États-Unis, au service du maintien de leur souveraineté sur les terres allouées. En réalité, en créant une colonie indienne à l'ouest du Mississippi, composée de nations ayant fait depuis plusieurs décennies le choix du mimétisme stratégique et s'étant ici organisées entre elles de manière à maximiser leur efficacité en tant que communauté autochtone cohérente face aux différentes forces auxquelles elles ont été confrontées, l'État fédéral, en voulant régler le « problème indien » à l'Est dans le court terme, a causé l'émergence d'une entité autonome structurée dans un espace qu'il n'est pas encore en mesure de contrôler totalement. C'est dans ce contexte, à l'automne 1845, alors que la guerre entre les États-Unis et le Mexique se profile, que le président James K. Polk envoie une nouvelle expédition parmi les Comanches afin de mettre un terme aux violences commises par les Indiens de Plaines sur le Texas récemment acquis par l'Union. Avec un soutien financier de 15 000 dollars alloué par le Congrès, Pierce M. Butler de Caroline du Sud et M. G. Lewis du Tennessee sont envoyés dans les Grandes Plaines. Ils sont accompagnés de personnalités influentes du Territoire Indien telles que le marchand cherokee Jesse Chisholm, le leader Séminole Wild Cat ou encore Elijah Hicks, membre important du gouvernement cherokee (DeLay 259). Le journal qu'Elijah Hicks rédige pendant l'expédition est une source exceptionnellement riche pour l'étude qui nous concerne ici. Les descriptions qu'il y fait des scènes de rencontre avec des interlocuteurs comanches nous feraient presque oublier qu'il s'agit des propos d'un Indien, même métis. Le regard qu'il pose sur le comportement des Indiens des Plaines, notamment lors des rituels pratiqués dans le cadre des négociations, pourrait être celui d'un explorateur américain, presque surpris par la culture amérindienne traditionnelle. Il intervient lors des conseils avec les Indiens des Plaines, de la même façon que les agents fédéraux présents dans l'expédition, et s'adresse aux chefs comanches en adoptant la posture d'un colon. Si aucun mépris ne transparait de ces interventions, le ton de ses discours laisse clairement à penser que Hicks s'associe à l'idée déjà exprimée par Andrew Jackson en 1830 selon laquelle la politique « bienveillante » de « civilisation » des Indiens permettra à terme le bonheur de ces derniers. Lorsqu'il s'adresse aux Comanches (à la troisième personne dans son journal), c'est pour expliquer que seule l'adoption des manières des Blancs permettra l'apaisement de la région et la pérennité des nations à l'Ouest :

E. Hicks s'adressa ensuite à l'assemblée, et dit qu'il était très heureux de voir ses Frères fumer la pipe de la paix. C'était là le moyen de préserver leur amitié. [...]. Le Président l'avait envoyé dans

le but de délivrer ce message, et c'était un bon message. Les mots du Président était (sic) vrais et toujours bons. Les Cherokees le savaient bien. Les Cherokees avaient fait la guerre contre les blancs longtemps auparavant et ils avaient beaucoup de rancœur envers les blancs et ils avaient aussi souffert. Le Président leur dit alors d'arrêter et ils s'exécutèrent. Il leur dit d'apprendre à cultiver et à élever du bétail et ils le firent, et ils se portent bien depuis [...] (*Journal of E. Hicks* 89).

La réaction du chef comanche à l'écoute de cette leçon de « civilisation » de la part de Hicks est particulièrement étonnante. Il paraît comme dans l'incapacité de pouvoir distinguer parmi ses interlocuteurs les colons blancs des Indiens. Dans la suite de son journal, Hicks décrit la réaction du chef comanche Pahucah comme suit : « Pah u cah répondit à ces quelques discours prononcés en indiquant qu'il avait fait longue route pour Voir ses frères blancs les Cherokees et Creeks, et il les assura qu'il était ravi d'avoir entendu leurs propos et il doit dire étaient bons (sic) » (*Journal of E. Hicks* 89). Bien entendu, l'anglais parfois fautif d'Elijah Hicks et sa propre subjectivité rendent plus difficile l'analyse de l'observateur moderne. Dans la citation ici mentionnée, l'absence de virgule dans l'expression « ses frères blancs les Cherokees et Creeks » pose évidemment question. Est-il possible d'envisager que le chef comanche considère réellement les Cherokees et les Creeks comme des « blancs » ? Il nous sera bien entendu impossible de trancher. Néanmoins, il semble intéressant de montrer que, du point de vue du chef comanche, les émissaires indiens et les colons blancs qui participent à l'expédition appartiennent au même ensemble. Force est de constater que l'appropriation territoriale et culturelle qu'ils mettent en œuvre dans la région, ainsi que le discours idéologique « civilisateur » dont ils se font l'écho, placent ces diplomates indiens, au même titre que les colons américains, au sein d'une même entité colonisatrice avec laquelle, face à l'Est, les Indiens des Plaines n'auront d'autre choix que de composer.

Les innovations culturelles à l'œuvre parmi les nations indiennes du Sud-Est en réaction à l'inexorable expansionnisme de l'État-nation américain, qui impose la destruction progressive de leur environnement, constituent une exception dans le paysage amérindien du XIXe siècle. Tandis que la stratégie mimétique que les dirigeants des nations mettent en œuvre à l'Est est un moyen de retarder leur annihilation pendant plusieurs décennies, celle-ci leur permet également de conserver autant que possible l'intégrité de leurs peuples dans l'épreuve tragique du déracinement qu'implique leur déportation à l'Ouest dans les années 1830. Dans le cadre de leur installation dans le Territoire Indien, elles parviennent à redéfinir l'indianité de sorte qu'elle facilite une certaine intégration à l'intérieur de la dynamique d'expansion de la jeune république, au service d'une souveraineté indienne ainsi réinventée. En adoptant une posture similaire à celle des pionniers dans l'Ouest, notamment par le biais d'une exploitation agricole intensive qui s'inscrit dans un processus de colonisation, et en agissant à l'égard des Indiens des Plaines comme des agents de la « civilisation », les nations émigrées se distinguent

de la « sauvagerie » des Plaines et s'intègrent non seulement géographiquement mais également idéologiquement à l'intérieur de la sphère d'influence expansionniste des États-Unis. En imposant à l'État fédéral de concentrer ses efforts sur les espaces au-delà de la frontière du Territoire Indien, elles se positionnent durablement dans le paysage intérieur de l'Union. Au fond, cette complexification de la réalité géopolitique de l'Ouest à laquelle ces nations participent nous amène à reconsidérer le rôle joué par les communautés autochtones dans l'élaboration idéologique de la Destinée Manifeste des États-Unis à l'époque et à repenser la dialectique coloniale, souvent étudiée de manière binaire. Alors que les Indiens se sont dotés des outils nécessaires pour légitimer leur occupation du territoire, ils prolongent la frontière du coton plus à l'ouest par le renforcement d'une agriculture de type capitaliste qui repose sur l'esclavage. Ainsi, le Territoire Indien, qui s'intègre comme le Texas après 1845, dans un ensemble géographique, commercial et idéologique cohérent du grand Sud, participe à une construction de l'Ouest selon un modèle sudiste. Et tandis que l'annexion par l'Union de nouveaux territoires de l'Ouest (Californie, etc.) intensifie le débat national quant au maintien de l'esclavage dans les années 1850, le Territoire Indien constitue une force géopolitique considérable dans les Grandes Plaines alors que la Guerre de Sécession se profile.

Bibliographie

Sources primaires

Annual Report of the Commissioner of Indian Affairs of 1837.

Annual Report of the Commissioner of Indian Affairs of 1842.

Annual Report of the Commissioner of Indian Affairs of 1846.

« Instructions to A. P. Chouteau, special agent to the Comanches and others », in *Annual Report of the Commissioner of Indians Affairs of 1837*, pp.37-38.

Ces rapports sont disponibles en version digitale sur le site de l'Université du Wisconsin : <https://digicoll.library.wisc.edu/cgi-bin/History>.

Rapport de William M. Armstrong, superintendant de la Western Superintendency, daté du 30 septembre 1844, in *Annual Report of the Commissioner of Indian Affairs, with the message the President at the opening of the second session of the twenty-eighth Congress, 1844-1845*. C. Alexander Printer, Washington, 1844, p.509.

Laws of the Cherokee Nation: adopted by the Council at various periods, printed for the benefit of the Nation. Cherokee Advocate Office, Tahlequah, 1852.

Traité du 24 août 1835 avec les Comanches, etc. in Kappler, Charles J. *Indian Affairs: Laws and Treaties, Vol. II*.

Disponible en version digitale sur digital.library.okstate.edu/kappler/vol2.

“Views of the Cherokees in relation to further cessions of their lands”, lettre de John Ross, George Lowrey, Major Ridge et Elijah Hicks communiquée au Sénat le 16 avril 1824, in *American State Papers, Indian Affairs Vol. II*, 18th Congress, 1st Session, p.502.

Disponible en version digitale sur <https://memory.loc.gov>.

Lettre de Carey A. Harris à William Armstrong, datée du 1er septembre 1838, Département de la Guerre, Records of the BIA, Record Group 75, Microfilm 640, *Records of the Southern Superintendency*, « Letters received, 1838-1839 », Roll n°2, National Archives, Washington D.C.

Discours d'un chef creek (autre que Roley McIntosh mais non mentionné) aux Comanches et aux Washitas à Camp Holmes, le 25 août 1835, *Western History Collections*, Rolley McIntosh collection, Folder 1, University of Oklahoma, Norman, OK.

Sources secondaires

Agnew, Brad. « Brigadier General Henry Leavenworth and Colonel Henry Dodge, 1834–1835 ». In Stout, Joseph A. Jr., Dir. *Frontier Adventurers: American Exploration in Oklahoma*. Oklahoma Historical Society, Oklahoma City, 1976, pp.91-100.

DeLay, Brian. *War of a Thousand Deserts: Indian Raids and the US-Mexican War*. Yale University Press, New Haven, 2008.

Doran, Michael F. « Negro Slaves of the Five Civilized Tribes ». *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 68, n°3, 1978, pp.346-347.

Ehle, John. *Trail of Tears: The Rise and Fall of the Cherokee Nation*. Knopf Doubleday Publishing Group, New York, 2011.

Fite, Gilbert C. « Development of the cotton Industry by the Five Civilized Tribes in Indian Territory ». *The Journal of Southern History*, Vol 15, n°3, 1949, pp.346-347.

Foreman, Grant, Dir. *A Traveler in Indian Country: The Journal of Ethan Allen Hitchcock*. 1930. University of Oklahoma Press, Norman, 1996.

Hämäläinen, Pekka. *The Comanche Empire*. Yale University Press, New Haven, 2008.

Hoig, Stan. *Jesse Chisholm, Ambassador of the Plains*. University of Oklahoma Press, Norman, 1991.

----- « Jesse Chisholm: Peace-maker, Trader, Forgotten Frontiersman ». *Chronicles of Oklahoma*, vol. 4, n°66, 1988, pp.530-573.

Karp, Matthew. *The Vast Southern Empire: Slaveholders at the Helm of American Foreign Policy*. Harvard University Press, Cambridge, 2016.

LaVere, David. *Contrary Neighbors: Southern Plains and Removed Indians in Indian Territory*. University of Oklahoma Press, Norman, 2000.

Perdue, Theda. *Slavery and the Evolution of the Cherokee Nation, 1540-1866*. University of Tennessee Press, Knoxville, 1979.

Richter, Daniel. *Facing East from Indian Country: A Native History of Early America*. Harvard University Press, Cambridge, 2001.

Rister, C. C. « A Federal Experiment in Southern Plains Indian Relations, 1835-1845 ». *Chronicles of Oklahoma*, vol. 14, n°4, 1956, pp.434-455.

Saunt, Claudio. *“Unworthy Republic”: The Dispossession of Native Americans and the Road to Indian Territory*. WW Norton, New York, 2020.

White, Richard. *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*. Cambridge University Press, New York, 1991.

Wright, Muriel H. « Early navigation and commerce along the Arkansas and Red Rivers in Oklahoma ». *Chronicles of Oklahoma*, vol. 8, n°1, 1930, pp.65-88.